

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4951

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 26

À l'alinéa 4, remplacer les mots :

« de tout lien »

par les mots :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La rédaction de cet alinéa porte à confusion. Signifie-t-il qu'un employeur ne pourrait pas embaucher à nouveau un de ses anciens salariés ?